



**2^e VIDE
ATELIERS
D'ARTISTES**

Samedi 7 mai

14h - 18h

Domaine Revol SAINT UZE



Renseignements :

mairie@saintuze.fr

**AMATEURS
D'ART
FAITES DES
AFFAIRES**

**LES ARTISTES
FONT LE
MENAGE**

Matériels beaux arts,



Esquisses,
Dessins d'étude,
Toiles,
Aquarelles,
Sculptures,



Photographies

REGLEMENT

Les exposants doivent prendre connaissance du présent règlement avant leur inscription.

Article 1 : Le vide atelier d'artistes organisé par la Municipalité de **Saint-Uze** se tiendra le **samedi 7 mai 2020 au Domaine Revol**. Il sera ouvert au public de 14h à 18h.

Article 2 : Le vide atelier est réservé aux particuliers amateurs et aux professionnels (pas de stand associatif). Les particuliers ne peuvent vendre dans cette manifestation que des œuvres, des productions personnelles ou du matériel d'art personnel et usagé (tableaux, sculptures, photos, appareils photos, chevalets, livres d'art, cadres, tubes, pinceaux...) conformément à la législation en vigueur (article L. 310-2 du Code du Commerce).

Article 3 : Le droit d'inscription est de 5 € par stand (2 m x 3m de profondeur) + un chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du Trésor Public qui vous sera rendu le jour de la manifestation si vous êtes exposant (**la réservation de plusieurs stands est possible**). **Les exposants apporteront leurs tables, chaises, parasol... aucun matériel ne leur sera fourni**. Les inscriptions seront prises par la Mairie de Saint-Uze, jusqu'au 23 avril (dans la limite des places disponibles). Nous vous confirmerons votre inscription par email sur la semaine 17.

Article 4 : Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation. Les places **non occupées à 13h30 ne seront plus réservées** et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à titre d'indemnités.

Article 5 : Chaque exposant devra se présenter muni d'une pièce d'identité et veillera à être en règle avec le fisc concernant la vente.

Article 6 : L'accueil des exposants se fera **le samedi 7 mai à partir de 12h30 et l'installation devra être terminée pour 14h**. Le **démontage s'effectuera à partir de 18h**.

Article 7 : Le vide atelier se tiendra dans le **parc du Domaine Revol** (extérieur). L'accès en voiture se fera uniquement par le chemin d'accès (Prévoir le matériel pour le transport).

Article 8 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui a leur avis troublerait le bon déroulement de la manifestation. La vente est exclusivement réservée à des œuvres ou du matériel d'art.

Article 9 : Pour des raisons de sécurité et de bonne entente, la matérialisation au sol de chaque emplacement devra être scrupuleusement respectée et en aucun cas dépassée que ce soit côté allée de circulation ou côté voisinage. **Les exposants mettront en place eux-mêmes leurs tables et leurs chaises et autres matériels**.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire qui auront souscrit les assurances nécessaires à leur couverture. La Mairie de Saint-Uze ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Article 11 : Le simple fait de participer à la présente manifestation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : Vous acceptez d'être pris en photo durant la journée. Ces photos pourront être utilisées par la Mairie.

Les organisateurs veilleront à faire respecter le présent règlement et tout problème le jour de la manifestation devra leur être signalé.

Si la manifestation est annulée, en cas de mauvais temps, vous recevrez par mail ou sms l'information le matin même (à ce moment-là, les chèques seront détruits).

2^E VIDE ATELIER D'ARTISTES ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE SAINT-UZE

BULLETIN D INSCRIPTION

(à renvoyer complété recto-verso et accompagné de la photocopie de la
pièce d'identité et du paiement avant le 23 avril 2022
à Mairie de Saint-Uze – 1 place de la mairie – 26240 SAINT-UZE)

Identité de l'exposant (cocher les cases correspondantes) :

Artiste amateur Artiste professionnel Autre :

Nom - Prénom

Adresse

CP Ville

Tél Email@.....

Pour les professionnels, N° d'immatriculation RCS :

Ou le N° d'adhésion à la Maison des Artistes :

Pièce d'identité (cocher la case présentée) :

Carte Nationale d'Identité Passeport Permis de Conduire

Numéro de la pièce d'identité

Délivrée le par

Objets proposés à la vente :

.....

Réservation d'emplacement(s) :

Nombre de stand(s) de 2 m : x 5 € =€

Important : L'inscription et la réservation ne seront effectives qu'à réception du bulletin d'inscription complété et accompagné de la copie de la pièce d'identité, de l'intégralité du règlement et d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres ventes au cours de l'année civile

Un email de confirmation sera envoyé dans la semaine 17.

VENTE AU DEBALLAGE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)
agissant à titre personnel déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres
manifestations de même nature durant l'année civile (article 310-2 du Code du
Commerce et article R.321-9 du Code Pénal)

Je demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la 1/2 journée du
samedi 7 mai 2022.

Je certifie en outre ne pas acheter pour revendre.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à Le

Signature



Mairie de Saint-Uze

mairie@saintuze.fr